



Bien circuler à moto au printemps

À l'arrivée du printemps, vous avez hâte de reprendre votre moto. Attention, cette reprise nécessite quelques précautions à prendre.

Pour votre sécurité, suivez les recommandations de Bison Futé

■ **Vérifiez le bon état de fonctionnement de votre deux-roues motorisé :**

- **l'état des pneumatiques** : pour vérifier leur état, il suffit de repérer les témoins d'usure. S'ils apparaissent sur la surface du pneu, celui-ci est à changer,
- **la pression des pneus** : elle doit être vérifiée, à froid, tous les 15 jours, et systématiquement avant tous les grands trajets . Des pneus sous-gonflés peuvent éclater. Ils entraînent une augmentation de la résistance au roulement, et donc une surconsommation de carburant,
- **l'éclairage avant et arrière** : depuis le 2 mars 2007, l'obligation de rouler en feux de croisement, de jour comme de nuit, concerne cyclomoteurs, scooters, motos légères et de plus fortes cylindrées (art. R 416-17 du Code de la route),
- **la tension et le graissage de la chaîne,**
- **l'état de tous les liquides**, et tout particulièrement le liquide de freins.

■ **Vérifiez la qualité de votre propre équipement :**

- **Le casque**
 - **Il doit être homologué.** L'homologation, certifiée par une étiquette blanche E (norme européenne) ou une étiquette verte NF (norme française), impose notamment la présence de 4 stickers rétro réfléchissants. Ce dispositif vous permet d'être bien vu de nuit par les autres usagers de la route. Si vous transportez un passager, ce dernier devra aussi porter un casque homologué.
 - **La jugulaire doit être en bon état** : un casque non ou mal attaché est un casque inutile.

À noter : le casque intégral est celui qui offre la meilleure protection (tête et visage). Il doit être à la bonne taille (on ne doit pas pouvoir glisser son pouce entre le front et la doublure, mais il ne doit pas comprimer la tête).;

- **Les vêtements**
 - **Choisissez de préférence des équipements de protection individuelle (EPI) certifiés.**
 - **Les pantalons, blousons ou vestes doivent être suffisamment résistants aux chocs et aux frottements** pour éviter, en cas de chute, les lésions cutanées, les brûlures par abrasion et les fractures. Ils permettent également de mieux se protéger des intempéries.
 - **Les chaussures doivent être adaptées** : les pieds, les chevilles et les tibias doivent être couverts. Les bottes avec des renforts offrent la meilleure protection.
 - **Les gants, parfaitement ajustés**, doivent être étanches pour éviter le refroidissement des mains et garantir le contrôle total du véhicule.

- **Optez pour des vêtements dotés d'empiecements fluorescents et munis d'équipements rétro-réfléchissants** (par exemple, incrustations ou brassard à porter sur la manche du blouson).
- **Équipez-vous d'airbag** : Cet équipement de protection individuelle, conçu pour absorber les chocs au niveau du thorax, de l'abdomen et de la colonne, peut être très efficace en cas de chute (glissade suite à perte de contrôle) ou de collision avec un autre véhicule. Comme le casque, il protège les parties vitales du corps humain.

■ **Redoublez de prudence :**

- **Surveillez l'état de la chaussée** : adoptez une conduite souple et anticipative.
- Faites notamment attention aux feuilles mortes. Elles sont glissantes et peuvent dissimuler des flaques d'huile ou du gravier.
- Méfiez-vous des nids de poule.
- **En situation d'urgence** pour éviter un obstacle, posez votre regard sur l'endroit où vous pourrez passer. L'endroit où le regard se pose est celui vers lequel vous vous dirigerez.
- **Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité** : en cas de pluie, l'adhérence est réduite, mieux vaut réduire sa vitesse et anticipez au maximum les freinages. A 90 km/h, il faut au minimum 60 mètres à un deux-roues motorisé pour s'arrêter totalement, temps de réaction compris (à vitesse égale, 53 mètres seulement sont nécessaires à une voiture).
- **Soyez particulièrement attentifs et vigilants vis-à-vis des autres usagers vulnérables** : enfants, personnes âgées, randonneurs, cyclistes.



Restez concentrés : depuis le 1^{er} juillet 2015, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son, de type écouteur ou oreillettes, en conduisant.

- **Restez vigilant en toutes circonstances** : au printemps, les conditions météorologiques sont capricieuses et incertaines : giboulées, pluies violentes, averses de grêle, épisodes ensoleillés, vents violents... Ne vous laissez pas surprendre !

- **Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité.**
- **Adoptez une conduite souple et anticipative.**
- **Si vous êtes fatigué, retardez votre départ et prenez le temps de vous reposer.**
- **Portez une attention particulière aux autres usagers vulnérables (enfants, personnes âgées, cyclistes...).**

Motocyclistes, conducteurs de scooters, soyez particulièrement attentifs à l'état des chaussées endommagées par les intempéries de l'hiver (« nids de poule »).

